

Commune d'Oradour  
Compte rendu conseil municipal  
02 juin 2022

**Absentes excusées :** Angélique Maufras et Carole Montoux  
Corinne Baillargeau est nommée secrétaire.

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 mai 2022
- Indemnités pour les frais de déplacement formation secrétaire de mairie
- Défense incendie à Chantereine
- Passage comptable M14 en M 57 au 01/01/2023
- Tours de garde élections législatives
- Commission salle des fêtes
- Commission aménagement et embellissement des villages
- Chocolats de fin d'année
- Questions diverses

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 mai 2022**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité*

- **Décision modificative**

Sur le budget, l'opération liée à l'achat des tables de la salle des fêtes a été imputée sur un compte inapproprié. Afin de régulariser l'erreur et ainsi régler le fournisseur, une décision modificative est nécessaire, *elle est approuvée à l'unanimité*

- **Indemnités pour les frais de déplacement formation secrétaire de mairie**

En partenariat, le CNFPT, l'Association des Maires de la Charente (AMF16) et le Centre de Gestion (CDG16) ont construit un programme de formation destiné aux secrétaires de mairie en poste. Ce cycle de formation professionnelle se décline en 14 modules sur une durée totale de 20 jours (de mai à décembre 2022).

Juliette Lecourt, secrétaire de mairie, y participe. Elle peut bénéficier d'indemnités de restauration et de déplacement.

L'AMF prend en charge les frais de restauration jusqu'à 11 €. Les communes de Barbezières, Mons et Oradour prendront en charge les frais de déplacement, sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue à partir de la résidence administrative. *Approbation à l'unanimité.*

Documents à fournir : permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance

- **Défense incendie à Chantereine**

Suite à la construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole à Chantereine, la SARL Sylvestre devait installer une citerne souple de 120 m<sup>3</sup>.

La commune avait prévu d'installer une réserve incendie.

Afin d'être équitable, il est proposé d'appliquer la même décision que pour la réserve de 240 m<sup>3</sup> qui va être implantée par Jean Marc Prudhomme sur sa parcelle au Châtelet, suite à la construction d'un hangar. Il avait été décidé que la commune prendrait en charge 50% du coût de la réserve incendie à hauteur de 2500€.

*Il est approuvé à l'unanimité que la commune participera financièrement au coût de la réserve incendie de Chantereine, aux mêmes conditions définies pour la prise en charge de la réserve incendie du Châtelet.*

- **Passage comptable M14 en M 57 au 01/01/2023**

En 2024, un cadre comptable local modernisé et unifié : le référentiel M57 sera appliqué par toutes les catégories de collectivités locales, remplaçant du référentiel M14

La dépense de 1600€ a été budgétisée pour financer cette évolution qui sera mise en place par l'ATD.

*Il est décidé à l'unanimité, d'appliquer ce nouveau cadre M57 au 01/01/2023, application initialement prévue au 01/01/2024.*

- **Tours de garde élections législatives**

Les élections législatives servent à élire les députés. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

**Tours de garde**

	Dimanche 12 juin	Dimanche 19 juin
8h/10h	Thierry Sylvestre Erwan Sylvestre	Thierry Sylvestre Angélique Maufras
10h30/13h	Eric Sicard Bernard Clément	Eric Sicard Bernard Clément
13h/15h30	Corinne Baillargeau Angélique Maufras	Corinne Baillargeau Erwan Sylvestre
15h30/18h	Nadine Echaroux Didier Lavergne	Nadine Echaroux Didier Lavergne

- **Commission salle des fêtes**

La commission présente l'existant et la proposition de tarifs et des différents documents nécessaires pour la location de la salle des fêtes.

Tarifs : Un comparatif a été effectué avec les tarifs appliqués dans les communes avoisinantes.

Il est proposé pour la salle des fêtes d'Oradour :

Habitants de la commune		Hors commune	
Eté du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Hiver du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Eté du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	Hiver du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
80€	120€	150€	200€
Actuellement			
60€	100€	100€	160€

Caution de 500€ déposée lors de la remise des clés.

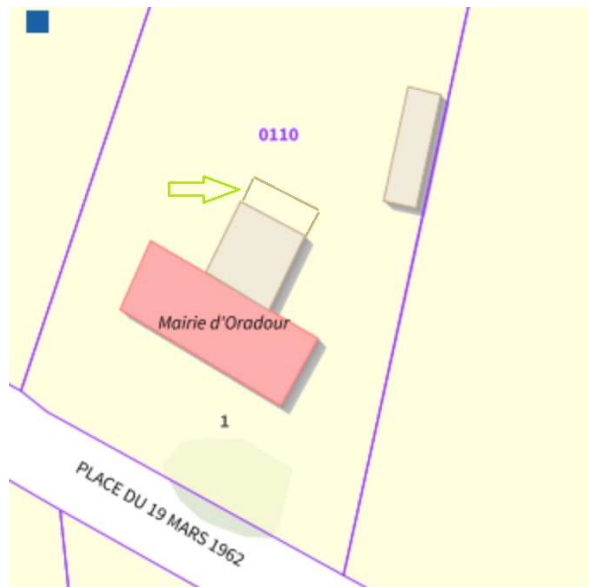
Règlement intérieur : annexe 1

Contrat de location : annexe 2

Inventaire du matériel : annexe 3

Les délibérations approuvant ces tarifs et documents seront entérinées ultérieurement, et seront effectives dès la prochaine période, soit au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

### L'extension de la mairie



Afin de disposer d'un espace de rangement notamment pour les tables et chaises, il a été décidé de créer une extension du bâtiment. Prévues initialement sur le côté, le cabinet d'architecture Archambault a proposé de construire en prolongement, à l'arrière de la mairie. Une porte coulissante serait créée au fond de la salle.

Un premier chiffrage de l'entreprise Tiphonnet : 26000€

Il est possible de déposer une demande de subvention LEADER "Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale", soutien européen au développement local. Nous pourrions inclure le coût de la construction du préau prévu derrière la mairie dans ce projet LEADER

### Peinture de la salle des fêtes

Mickaël Domain est venu nous conseiller quant au choix des coloris : aux murs, une peinture gris clair légèrement rosé, afin d'atténuer la présence des panneaux insonorisants, le bas des murs d'une couleur plus foncée, le mur côté route en mauve, les embrasures des fenêtres blanches ou très claires. (travaux effectués par les agents)

### • **Commission aménagement et embellissement des villages**

Est présenté un état de l'existant à Germeville et à Chillé : plantations, haies, jardinières, espaces enherbés. Il s'avère que de nombreuses plantations ont dépéri et que les parterres sont plus ou moins envahis par des herbes : manque d'arrosage, d'entretien. Les agents techniques sont submergés à certaines périodes de l'année. Il paraîtrait opportun de lister les tâches d'entretien nécessaires (arrachage des herbes, paillages) et de les planifier sur l'année en période creuses. Pour l'arrosage, il pourrait être envisagé d'acquérir une citerne.

Pour l'année à venir, ce sont Les jardins de l'Angoumois qui vont assurer les plantations et l'entretien des espaces verts du nouvel aménagement à Chillé. Mais après ?

Une solution est proposée : faire appel à un ESAT pour ces travaux d'entretien des rues et travaux paysagers (tonte et nettoyage des parterres).

### Les décorations de Noël

Les ateliers décos vont être reconduits dès le début octobre.

Un inventaire, un repérage des lieux ont été effectués. Il est proposé de mettre 4 grands sapins (Germeville, Chillé, Oradour, Le Coudret) ornés de boules, guirlandes lumineuses et bâtons de neige.

Un plan va être établi afin de préciser les arbres à décorer (guirlandes lumineuses, les couleurs, les

rallonges entre chaque arbre), **les branchements à prévoir** (cf SDEG), l'emplacement des décorations.

Au budget, la somme de 2500€ est allouée pour ces décorations de Noël. Coût estimatif des bâtons de neige (1546€) et des rallonges (95€)

- **Chocolats de fin d'année**

Les années précédentes, étaient offertes des boîtes de chocolats (prix unitaire 14€ à Carrefour) aux habitants de la commune. Il est proposé d'offrir un coffret de gourmandises.

- Carrefour propose un colis non emballé à 20€
- Colis Prestige, une boîte décorée à 20€. Mais quelle qualité ?
- Le bon marché des saveurs, un coffret à 20€. (à voir)

Le choix se porterait vers le Bon marché des saveurs

- **Questions diverses**

- Info : pose des passerelles sur l'île à Germeville semaine 24
- Un orage de grêle vient de s'abattre sur la mairie et apparemment sur les villages voisins. Vérifier si dégâts.